



4ème Rallye Régional VHC du Pays de Caux - Ville de Lillebonne - Vallée de Seine 25 et 26 Mars 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques au rallye VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à l'obtention du Visa

Ouverture des engagements : à l'obtention du Visa

Clôture des engagements : 13 mars 2023

Parution du carnet d'itinéraire : 25 mars 2023

Dates et heures des reconnaissances de 8h00 à **14h00** pour ES 1 / 8h00 à 18h00 ES 2 à 5 le samedi 25 mars 2023.

Carnet d'itinéraire à retirer au café Kam § Léon rue de la République Lillebonne (sortie du parc Assistance) à partir de 8 h 00.

Vérifications administratives le : **vendredi 24 Mars 2023 de 17h00 à 19h30**; Samedi 25 mars 2023 de 8h00 à 15h00. Lieu : Salle Thiers Lillebonne Parvis de la mairie.

Vérifications techniques le : 25 mars 2023 de 8h30 à 15h00 Lieu : zone piétonne Lillebonne.

Heure de mise en place du parc de départ le : 25 mars 2023 de 8h45 à 15h15 Lieu : parking de la Mairie.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 25 mars 2023 à 14h00 Lieu : Mairie de Lillebonne

Publication des équipages admis au départ le : 25 mars 2023 à 15h30 Lieu : Mairie de Lillebonne

Publication des heures et ordres de départ le : 25 mars 2023 à 15h30 Lieu : Mairie de Lillebonne

Briefing des pilotes : écrit et remis aux vérifications administratives

Départ de : Parking de la Mairie de Lillebonne à **15h40** le Samedi 25 mars 2023

Publication des résultats partiels le : 25 mars 2023. Mairie de Lillebonne.

Départ de : Parking de la Mairie de Lillebonne à 8h42 le dimanche 26 mars 2023, dans l'ordre du classement de la 1^{ère} étape.

Publication des résultats partiels le : 26 mars 2023 au podium.

Arrivée à : Lillebonne Place Coubertin au podium.

Vérification finale le 26 mars 2023 à l'issue des classements Lieu : Garage RS AUTO 76 ; 23 ter rue Thiers, Lillebonne.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : 26 mars 2023, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix le 26 mars 2022 à 18h00 lieu : podium d'arrivée.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Normandie organise le 25 et 26 mars 2023 en qualité d'organisateur administratif, le 4^{ème} Rallye Régional VHC du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 15/12/22 sous le numéro N11 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro N6 en date du 15/12/22

Comité d'Organisation

Président : Olivier Mallard

Membres : Tous les sociétaires de Rallye 'n Caux

Secrétariat du Rallye: 65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Téléphone : 06 14 96 36 84

Permanence du Rallye : Mairie de Lillebonne Tel 02 32 84 40 93

Lieu, date, horaire : samedi 25 mars 2023 de 8h00 à 20h00 et dimanche 26 mars de 8h00 à 18h00.

Organisateur technique

Nom : Rallye 'n Caux

Adresse : 65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Me Françoise MAWDSLEY	Licence n°1653
Commissaires Sportifs	M. Claude CHRISTEL	Licence n°9367
	M. François JARDIN	Licence n°20414
Directeur de Course	M. Erwin MAWDSLEY	Licence n°228740
Directeurs de Course VHC	M. Anouk MAWDSLEY.	Licence n°1652
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES :	M Jean Pierre LACROIX	Licence n°3474
	M. Joachim MAWDSLEY	Licence n°15063
	M. Guillaume LEGRAND	Licence n°220796
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. Lucien VARANGLE	Licence n°36384
	M. Jean Denis JOSSE	Licence n° 34725
	M. Sébastien DEUIL	Licence n°113016
	M. Edouard MATHIOT	Licence n°208309
	M. Claude ROJ	Licence n°142485
Commissaire Technique responsable	M. Jacques SALENNE	Licence n°18219
Commissaire Technique responsable VHC	M. Francis BELLENGHIEN	Licence n°5641
Commissaires Techniques adjoints	M. Jean Michel DESSE	Licence n°5538
	M. Christophe BOGEMANS	Licence n°44924
	M. Jean Marie LALLOUETTE	Licence n°4893
Médecin chef	M. Frédéric DUVAL	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents	M. Virginie LENGLINE	Licence n°192460
	Me Myriam MAWDSLEY	Licence n°11115
Juge de faits	M. Jean Pierre PATIN	Licence n°4183
Chargé des relations avec la presse	M. Patrice FRIBOULET	Licence n°31834
Chronométrateurs	M. Arnaud LEBAILLIF	Licence n°3346
	M. Dominique RIVIERE	Licence n°257520
	M. Sylvain COUESDON	Licence n°123698
	Me Jennifer LACHEVRE	Licence n°194351

Juge de fait	M. Jean Pierre PATIN	Licence n°4183
Classements	M. Arno VIANDIER	Licence n° 13368
Speaker	M. Guy VALLOT	Licence n°40101
Speaker	M. Laurent HAUGUEL	Licence n°

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4ème RALLYE REGIONAL VHC du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-Vallée de Seine compte pour :

- LA COUPE DE France DE RALLYE VEHICULES HISTORIQUES 2023
- LE CHAMPIONNAT VHC DE LA LIGUE DE NORMANDIE 2023
- LE CHAMPIONNAT ASA NORMANDIE 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement, la liste des engagés sera mise à jour sur le site internet de l'épreuve

Les horaires pour les vérifications techniques seront publiés sur le site officiel du rallye :

www.axions-sport.org et www.rallygt.org

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4ème RALLYE REGIONAL VHC du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 13 mars 2023

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum et 10 minimum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

****** Réduction du prix, malgré les augmentations. Cela pour célébrer notre 50ème édition.**

- avec la publicité facultative des organisateurs : 180 €, **équipage totalement féminin 130 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 360 € « « « 260€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée ZA du Mesnil et rue de la République jusqu'au carrefour avant le café Kam § Léon à Lillebonne.

Merci de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles et de ne pas rouler sur les pelouses dans la ZA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 4ème RALLYE REGIONAL VHC du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-Vallée de Seine représente un parcours de 119.1 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales cumulant une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont : le samedi ES 1 : 3,20kms le samedi

Le dimanche ES 2 et 4 : 10,5 Kms ES 3 et 5 : 7,9 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le stationnement des attelages et voitures de course est strictement interdit sur les parkings des zones commerciales (Monsieur Bricolage et Distri Center).

Un parc plateaux, non gardé, est prévu sur la zone du Manoir.

Les plateaux sont interdits dans la zone assistance.

Ordre des départs : 1 ère Etape dans l'ordre des numéros (VHC en 1 er)

2 ème étape dans l'ordre du classement de la 1 ère étape (VHC en 1 er)

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages autorisé en reconnaissance dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : 25 mars 2023 **ES1 de 8h00 à 14h00**

ES 2 à 5 de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les coupes sont cumulables : scratch et classe.

La remise des prix se déroulera le 26 mars 2023, 30 minutes après la publication des résultats définitifs. Les palmarès seront publiés sur le site : : www.axions-sport.org et www.rallygt.org 30 minutes après le délai de réclamation au PC situé à la mairie de Lillebonne.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée situé Place de Coubertin à Lillebonne. coupe ou lot à chaque équipage classé.

LES HORAIRES SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES, SELON LE NOMBRE DE PARTANTS

 RALLYE DU PAYS DE CAUX VILLE DE LILLEBONNE SAMEDI 25 MARS 2023 COUPE DE FRANCE DES RALLYE 2023 ITINERAIRE et CONTROLES						
ETAPE 1				Lever du soleil à 7h50		
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	DISTANCE		
	Départ					
CH 0	Parc Fermé (sortie) - MAIRIE					15:40
CH 0A	Podium - PLACE COUDERTIN		0,40	0,40	0:05	15:45
CH 0B	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	2,90	0:15	16:00
	Service A (LE MESNIL)					
CH1	Service (sortie)- LE MESNIL		0,50	3,40	0:15	16:15
	départ ES		0,00	3,40		16:15
ES 1		3,20			0:03	16:18
CH 1A	place de la mairie		7,30	13,90	0:20	16:38
	Parc Fermé					
Total Etape		3,20	10,70	13,90		30,20%
Coucher du soleil à 20h20						
 RALLYE DU PAYS DE CAUX VILLE DE LILLEBONNE DIMANCHE 26 MARS 2023 COUPE DE FRANCE DES RALLYE 2023 ITINERAIRE et CONTROLES						
ETAPE 2				Lever du soleil à 7h50		
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	DISTANCE		
	Départ					
CH 1B	Parc Fermé (sortie) - MAIRIE					8:42
CH 1C	Podium - PLACE COUDERTIN		0,40	0,40	0:03	8:45
CH 1D	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	2,90	0:15	9:00
	Service A (LE MESNIL)					
CH1E	Service (sortie)- LE MESNIL		0,50	3,40	0:30	9:30
CH 2			12,00	15,40	0:25	9:55
ES 2		10,50			0:03	9:58
CH 3			10,00	35,90	0:30	10:28
ES 3		7,90			0:03	10:31
CH 3A	Regroupement (entrée)- place coubertin		9,00	52,80	0:30	11:01
	REGROUPEMENT - PLACE COUBERTIN					
CH 3B	Regroupement (sortie)- place coubertin			52,80		13:00
CH 3C	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	55,30	0:10	13:10
	Service B (LE MESNIL)					
CH 3D	Service (sortie)- LE MESNIL		0,50	55,80	0:30	13:40
CH 4			12,00	67,80	0:25	14:05
ES 4		10,50			0:03	14:08
CH 5			10,00	88,30	0:30	14:38
ES 5		7,90			0:03	14:41
CH 5A	Podium - place coubertin		9,00	105,20	0:30	15:11
	Parc Fermé - place coubertin					
Total Etape		36,80	68,40	105,20		30,20%
Coucher du soleil à 20h20						
Total rallye		40,00	79,10	119,10		

Merci de ne pas laisser vos sacs poubelles, sur le parc assistance.

ANNEXE 1 « CIRCULATION LE SAMEDI 25 MARS 2023 »

RAPPEL : La Direction de Course pourra infliger une sanction pour toute infraction à cette annexe « **CIRCULATION LE SAMEDI 25 MARS 2023** » intégrante du règlement particulier.

Dès l'arrivée à Lillebonne (le matin ou l'après-midi) OBLIGATION de vous rendre sur la zone d'assistance, D 373 et Parc Artisanal du Mesnil, pour descendre votre voiture de course du plateau. **Dès que cela est fait, merci de ranger votre remorque sur le « parc à plateaux », non gardé, situé sur la Zone du Manoir.**

La circulation des voitures de course est **interdite** pour vous rendre à l'esplanade de l'Hôtel de Ville de LILLEBONNE pour y faire vos **Vérifications Administratives** ; vous devez utiliser un autre véhicule.

Vérifications Techniques: les voitures de courses sortent de la zone d'assistance, **Sortie Assistance.** Ensuite prendre la **rue de la République (centre-ville)** jusqu'au carrefour « OPTIQUE 2000 » puis prendre en face, zone piétonne.

Respectez le routier : Votre voiture de course n'est autorisée à circuler que sur le routier déposé en préfecture. Sur les autres voies publiques, vous serez en infraction au code de la route. De plus, l'assurance du rallye ne vous couvrira pas.

PARC ASSISTANCE : l'emplacement occupé par un concurrent doit se trouver sur la chaussée, sa bordure ou un parking, mais **JAMAIS** sur un lieu privé sans l'accord du propriétaire. L'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à ces lieux, stipule que l'accès aux riverains doit être libre. **Nous vous demandons également de ne laisser aucune trace de votre passage** (dégradation, **détritus**, trace d'huile sur le sol et autres actions nuisibles à la réputation de Rallye 'n Caux) la responsabilité du concurrent sera engagée pour le non-respect de cette demande : frais à sa charge (**UN JUGE DE FAIT VIENDRA VERIFIER LE RESPECT DE CES CONSIGNES**).

